

BPJEPS Spécialité « Animateur » - Mention « Loisirs Tous Publics »

PRESENTATION DE L'ACTION DE FORMATION

<u>Intitulé de la formation</u>: BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport), Spécialité «Animateur » - Mention « Loisirs Tous Publics » - Diplôme de <u>niveau IV</u>, délivré par la DRJSCS

■ Responsable de la formation: Laurent Nicolleau - <u>laurent.nicolleau@poinfor.org</u> Ou 03-25-70-47-47 <u>la-chapelle-saint-luc@poinfor.org</u>

■ Objectifs de la formation :

Cette formation a pour objectif de rendre les participants capables de concevoir, conduire et évaluer, de manière autonome, des projets et des prestations d'animation dans le champ socioéducatif à destination d'enfants, adolescents et jeunes adultes et de diriger un ACM.

■ CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

1. Satisfaire aux exigences préalables

Les candidats aux épreuves de sélection doivent satisfaire aux exigences préalables définies par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Le(la) candidat(e) doit :

- ☐ Etre titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivante:
 - **PSC1 ou AFPS** ; PSE 1 en cours de validité ; PSE 2 en cours de validité ; AFGSU de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ; STT en cours de validité.
- \square **Et,** selon le cas :
- ⇒ Justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- ⇒ Ou Etre titulaire d'un diplôme figurant dans la liste suivante : BAFA, BAFD, BAPAAT, CQP «Animateur Périscolaire »; baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale»; baccalauréat professionnel agricole (toute option) ; brevet professionnel délivré par le ministre de l'agriculture (toute option); BPJEPS (toute spécialité).
 - 2. <u>Satisfaire aux épreuves de sélection</u>: Après vérification de la satisfaction aux exigences préalables, le candidat est invité à se présenter à :
- Une épreuve écrite dont l'objectif est de vérifier ses capacités rédactionnelles
- Une épreuve orale au cours de laquelle son expérience en animation et sa motivation pour la formation sont approfondies.

■ Dates :

- * Sélections : Deux vagues sont organisées, généralement en Juin puis en Sept..
- * **Positionnement**: 2 journées obligatoires avant l'entrée en formation.
- * **Formation :** L'ensemble de la formation se déroule sur une période de 12 à 14 mois avec une interruption au mois d'août (Fermeture de l'OF)
 - Plus de 600 heures en centre de formation, dont des ½ journées consacrées à des épreuves certificatives + 2 Journées de positionnement (14 heures).
 - Plus de 600 heures en structure d'alternance, dont une demi-journée consacrée à une épreuve certificative.

■Organisation pédagogique de la formation.

La formation BPJEPS LTP se déroule selon le principe de l'alternance :

1. **En centre de formation :** 20 semaines environ de 31 heures. Les horaires de la formation « centre » sont les suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 9h. à 12h30 et de 13h30 à 17h.
- Et mercredi de 9h. à 12h. Sauf semaine comptant des jours fériés, où le mercredi peut fonctionner en journée entière (9h./17h.30)
- 2. **En structure** : Au cours des 2 premiers mois, les stagiaires « non-salariés », demandeurs d'emploi, dont la formation est financée pour partie par l'Etat devront effectués des stages dit de « découverte ».

A partir du 3^{ème} mois, les semaines « centre » alterneront avec des périodes « terrain de l'alternance » dont les durées varient de 1 à 3 semaines. Pour les salariés, les périodes de stage peuvent se dérouler, le cas échéant, dans la structure employeur si le terrain s'y prête.

■ Modalités de validation :

Validation obligatoire des 4 Unités Capitalisables lors d'épreuves d'évaluation certificative distincte pour obtenir le diplôme. En cas d'échec, le candidat pourra participer à une session de rattrapage.

CONTENU DE LA FORMATION

Nous présentons ci-après les contenus de chacune des **4 Unités Capitalisables** du BPJEPS LTP en lien avec chaque objectif et détaillé en Unités de Formation (UF).

→ UC 1 - ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

■ UF 1 - Communication

- Les bases de la communication interpersonnelle (l'écoute active, la communication verbale et non verbale), la relation sociale, les distances, les outils et vecteurs de communication, les filtres et moyens...
- Accompagnement à la structuration de son expression
- Expérimentation à la communication de groupe : la conduite de réunion d'information et/ou de décision Synthèses
- Accompagnement aux écrits professionnels (courriers, projets, ...)
- Constitution de recherche et dossier professionnel : recherche documentaire, présentation d'un document (...)
- Accompagnement à la maîtrise des outils de bureautique de base : Email, Internet, Traitement de texte, Initiation Power Point ...
- Accompagnement à l'élaboration de convention, de prestation de service, de partenariat, outils
- Accompagnement à l'écriture d'outil de communication (Affiche, flyer, article de presse ...)

■ UF 2 - Connaissance des Publics, Sécurisation & Education à la Citoyenneté

- Formation aux besoins de la personne (Pyramides des besoins), rôle de l'animateur
- Formation aux capacités et développement des différents publics : notions générales de physiologie et psychologie, de la naissance à la sénescence.
- Sensibilisation aux différentes comportements à risques et troubles divers (addictions, troubles alimentaires, angoisses ...) Moyens de préventions, indicateurs et acteurs ou institutions relais
- Formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, l'inclusion...
- Apprentissage et échanges sur les bases philosophiques et juridiques de la citoyenneté
- Formation et échanges sur les valeurs de la République, la laïcité, définition et limites
- Sensibilisation au développement durable
- Formation aux Responsabilités de l'animateur, ...
- Présentation des obligations d'assurances, formation à l'inventaire des risques
- Appropriation des différentes Réglementations propres au secteur,

- Formation à la sécurisation des établissements (ERP), prévention et réaction à l'incendie
- Formation à la sécurisation des publics en activité et dans l'accompagnement en général (les obligations de moyens, l'organisation de sortie, l'usage de prestataires...)
- Formation aux indicateurs de la maltraitance et présentation des relais
- Formation aux soins et secours par l'animateur, les limites de son rôle, ses obligations.

■ UF3 - Le cadre institutionnel & l'environnement socioéducatif

- Présentation des préalables à l'encadrement de tout public en structure (appropriation des dispositifs ...)
- Présentation des différentes missions de l'animateur socio-éducatif
- Définition des différents Accueils collectifs de mineurs, leur spécificité, ...
- Présentation de la typologie des structures, les institutions, le cadre associatif
- Présentation de l'organisation professionnelle (statuts, fonctions, ..., l'organigramme)
- Formation au travail en équipe, les méthodes, et expérimentations
- Formation à la contractualisation de partenariats et prestations,
- Présentation de partenaires du champ socioéducatif : leurs fonctions respectives, leurs modes d'intervention, les limites du champ professionnel de chacun, repérage des complémentarités entre les professionnels
- Accompagnement à la constitution d'un réseau opérationnel
- Présentation des référentiels scolaires, la complémentarité de l'éducation nationale
- Visite de différentes structures éducatives, sociales et médico-sociales et rencontres et échanges avec leurs acteurs (ACM, Centre social, EHPAD, Foyer de vie, ...)
- Rencontre de professionnels et acteurs du réseau (...)

→ UC 2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

= ■ UF 4 - Méthodologie de Projet & Evaluation

- Présentation des différents types de projets
- Formation à l'élaboration d'un diagnostic d'un Public & Expérimentations
- Formation à l'élaboration d'un diagnostic Territoire & Structure
- Formation à l'élaboration d'une problématique
- Formation à la méthodologie de projet, la démarche
- Formation à l'élaboration de choix éducatifs ou socioéducatifs
- Formation à la définition et l'écriture d'objectifs (généraux et opérationnels)
- Formation à l'élaboration d'un plan d'actions, le rétroplanning...
- Formation au séquençage d'une progression pédagogique, éducative ou sociale
- Formation à la définition des moyens d'action
- Formation à la prévision de perspectives
- Formation à l'élaboration d'un budget prévisionnel
- Formation à l'élaboration d'un processus d'évaluation,
- Formation et Accompagnement à l'écriture de son projet d'animation
- Formation et accompagnement à l'écriture d'un bilan, la mesure des écarts, de l'impact (...)

→ UC 3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LTP » ET DE DIRECTION D'ACM

= ■ UF 5 - Direction ACM

- Présentation des différentes sources juridiques de la réglementation des ACM, ouvrages et revues
- Présentation des différents projets propres aux ACM
- Formation à la préparation d'une direction d'ACM, les échéances préalables
- Formation à l'animation et gestion d'équipe (recrutement, planification, évaluation ...)
- Formation au rôle formateur du directeur d'ACM
- Formation à la gestion budgétaire, les outils et la comptabilité journalière de base en ACM
- Formation aux réglementations spécifiques aux ACM (les taux d'encadrement, les APS)

- Formation à la gestion administrative,
- Formation à la fonction sanitaire,
- Formation à la gestion de crise,
- Formation à la Gestion de l'Intendance et la sécurité alimentaire, méthode HACCP,
- Formation à l'équilibre alimentaire
- Formation à la fonction employeur : obligations et le droit du travail propre au secteur
- Formation à l'aménagement des espaces et à l'accompagnement des publics dans leur vie quotidienne et le rythme de la personne accueillie
- Expérimentation à l'animation de réunion familles et de réunion d'équipe
- Accompagnement à l'écriture du projet pédagogique
- Accompagnement à l'écriture du bilan de direction d'ACM
- (...)

→ UC 4: MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU «LTP»

■ UF 6 - Conduites d'animation

- Réflexions et formation à l'éthique professionnelle, les gestes et postures
- Formation aux valeurs de l'éducation populaire, son histoire, ses domaines et applications
- Formation et expérimentation à différentes pédagogies, méthodes d'apprentissage
- Formation à l'accompagnement de groupe et à l'individualisation de l'accompagnement
- Formation à l'élaboration d'une fiche séance d'animation, méthodologie, évaluation et remédiations
- Formation à l'organisation d'une séquence d'animation, la prévision d'alternatives
- Formation à l'aménagement des espaces et des rythmes selon le rythme et les besoins des publics
- Formation à l'utilisation du numérique avec les publics en structure
- Formation à l'animation permanente et l'autonomie des publics
- Formation aux différentes composantes de l'Autorité, à la Prévention et régulation des conflits, leur dépassement, la sanction éducative
- Expérimentation à la sécurisation des activités en intérieur et extérieur, l'animation des activités physiques, déplacement
- Formation au fonctionnement des groupes (...)

■ UF 7 - Techniques d'animation

- Présentation des différents supports, techniques d'animation par catégories
- Formation à la préparation et la conduite d'animation de petits jeux, ...
- Echanges et formation sur l'intérêt du jeu, ses vertus, prévention sur les jeux déviants
- Apprentissage et expérimentation de diverses techniques d'animation de « loisirs tous publics » : animation de grands jeux, événementiels (jeu de découverte de lieu, jeu d'enquête, jeux de présentation, de fusion de groupe, jeux coopératifs, jeux physiques, jeu de piste et autres rallyes, olympiades,), techniques d'animation autour du livre, animation d'activités inter-publics, activités Nature, activités multimédia photo vidéo (conception et montage de court métrage), l'animation d'activités scientifiques, l'animation d'activités d'expression (théâtre, marionnettes, ombres chinoises, Slam, écriture de conte ...), la course d'orientation Nature, le photo-langage, les activités créatives, (...).

+ → UF 8 – Accompagnement à la Formation & Insertion

- Définition des objectifs de stage en lien avec les apprentissages en centre de formation
- Accompagnement à la préparation des épreuves certificatives
- Présentation de bibliographies et d'ouvrages et articles de références, écriture de fiche de synthèse et présentation orale et échanges
- Accompagnement des stagiaires à la recherche d'emploi, à leur insertion professionnelle (présentation du réseau, les outils CV et lettre de motivation, les sites internet, le réseau caché)
- (...)

• MODALITES D'APPRENTISSAGE

Le responsable pédagogique et ses collaborateurs ou intervenants veilleront à donner aux stagiaires tous les moyens d'assimiler, comprendre et acquérir les compétences requises d'un professionnel de l'animation. Objectif Réussite & Qualification.

A cette fin, les temps de formation seront organisés en séance d'une durée de 45 minutes à une demi-journée, privilégiant la mise en objectifs et des méthodes actives et participatives. Le choix de la méthode la plus opportune et la définition des contenus seront définis par le Responsable pédagogique de Formation.

Autant que possible, au sein du groupe, l'équipe veillera à préserver une ambiance conviviale, propice aux rencontres et échanges et à favoriser la participation et l'expression des stagiaires.

Les temps de formation alterneront entre :

- Des exposés de connaissances générales, accompagnés d'interaction, échanges questions/réponses
- Des temps d'expérimentation : Exercices et mises en situation accompagnés
- Des ateliers techniques de découverte alliant apprentissages et petites expérimentations
- Des temps d'échanges et d'analyses en groupes : temps de débats, de réflexions ... parachevés si nécessaire par une synthèse

• MODALITES DE SUIVI DE L'ALTERNANCE

Le responsable de la structure d'accueil désignera un tuteur, chargé de l'accompagnement du stagiaire dans son parcours de professionnalisation. Ce tuteur sera l'interlocuteur de l'organisme de formation et, à ce titre, participera à chacune des rencontres tripartites (responsable de stage, stagiaire, tuteur) prévues dans l'entreprise pour procéder au suivi de l'alternance.

A l'occasion de chaque rencontre, un document d'évaluation de stage pratique sera renseigné par le tuteur et le stagiaire et remis au responsable pédagogique. Il permettra de mesurer l'évolution des compétences du stagiaire tout au long du stage.